

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DU 145 Classification des nouvelles voies du 11^{ème} arrondissement au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales en sa partie législative et notamment les articles L 2213-6 et L 2331-4 ;

Vu l'article L 113-2 du code de la voirie routière ;

Vu la délibération D-1085, en date du 7 juillet 1986 ;

Vu la délibération D-422, en date du 21 mars 1988 ;

Vu la délibération D-673, en date du 30 mai 1988 ;

Vu la délibération D-46, en date du 30 janvier 1989;

Vu la délibération D-1099, en date du 26 septembre 1994 ;

Vu la délibération D-1526, en date du 20 novembre 1995 ;

Vu la délibération D-1917, en date du 16 décembre 1996 ;

Vu la délibération DFAE-48, en date du 23 juin 1997 ;

Vu la délibération DFAE-01, en date des 23 et 24 octobre 2000 ;

Vu la délibération 2003-DFAE-315, en date du 24 mars 2003 ;

Vu la délibération 2003-DU-196, en date des 24 et 25 novembre 2003 ;

Vu la délibération 2005-DU-159, en date des 17 et 18 octobre 2005 ;

Vu la délibération 2011-DU-29 en date des 28, 29 et 30 mars 2011 ;

Vu la délibération 2016-DU-161 des 26, 27 et 28 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 3 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'affecter un classement au titre des droits de voie pour les voies du 11^{ème} arrondissement ayant fait l'objet, à domanialité publique inchangée, d'une nouvelle dénomination ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Olivia POLSKI au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : À compter de la date d'effet de la présente délibération, le classement des voies publiques servant de calcul aux droits de voirie est mis à jour ou modifié conformément au tableau ci-après.

code voie	Quartiers	Nom	Débouche/Arrive	proposition de catégorie
8691	Roquette. Père Lachaise	Allée Stefa Skurnik	Emprise (Terre-plein du boulevard de Ménilmontant) commençant rue de Montlouis et finissant rue de la Roquette	3
9994	Saint- Ambroise. Père Lachaise	Allée Zabel Essayan	Emprise (Terre-plein central du boulevard de Ménilmontant) commençant avenue de la République et finissant rue de Tlemcen et rue Spinoza	3
6146	Sainte- Marguerite. Charonne	Allée Maya Surduts	Emprise (Terre-plein central du boulevard de Charonne) commençant rue Alexandre Dumas et finissant au droit du 109, boulevard de Charonne	3
NC	Roquette	Allée Nicole Girard-Mangin	Emprise (Terre-plein central du boulevard de Ménilmontant) commençant passage de la Folie-Regnault et finissant au droit du 67, boulevard de Ménilmontant	3
NC	Roquette	Allée Suzanne Noël	Emprise (Terre-plein central du boulevard de Ménilmontant) commençant rue de la Roquette et finissant	3

			passage de la Folie-Regnault	
NC	Folie-Méricourt	Place Marek Edelman	Emprise située à l'angle des rues de la Fontaine au roi et du Moulin Joly	4

Article 2 : La recette globale à escompter sera constatée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris et M. le Directeur de l'Urbanisme sont chargés de l'application de la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO